

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 634

28 mars 2006

### SOMMAIRE

3C Com Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .	30402	Kiwi Spirit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30432
Abervale Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30395	Kiwi Spirit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30432
Aldea S.A., Luxembourg . . . . .	30388	Kiwi Spirit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30432
Aldea S.A., Luxembourg . . . . .	30388	Knowledge BK S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	30402
Alpha International (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30392	L.C. Buro'tic S.A., Strassen . . . . .	30410
Amega S.A., Luxembourg . . . . .	30425	Lewis Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	30388
Anciens Etablissements Arno Zuang Immobilière S.A., Leudelange . . . . .	30425	LRM Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	30423
Ardex Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30389	Luxembourg Encadrement, S.à r.l., Howald . . . . .	30389
Aronde S.A., Luxembourg . . . . .	30417	Luxtecta Service S.A., Luxembourg . . . . .	30401
B.K. Architecte S.A., Luxembourg . . . . .	30425	Media Lario International S.A., Luxembourg . . . . .	30410
Ballone, S.à r.l., Dudelange . . . . .	30395	Media Lario International S.A., Luxembourg . . . . .	30415
Bellargo S.A., Luxembourg . . . . .	30425	Mister Fourteen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30422
Biovail International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30417	Morsa Capital S.A., Luxembourg . . . . .	30386
Biovail International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30417	Nafoora Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30386
Câble International S.A., Luxembourg . . . . .	30387	Napoli S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	30401
Câble International S.A., Luxembourg . . . . .	30387	Night Polo Team, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30386
Câble International S.A., Luxembourg . . . . .	30387	Opulentia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30415
Capecourt Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30424	Opulentia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30415
David Friederici, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	30422	Opulentia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30416
Echo-Editions S.A., Differdange . . . . .	30424	Opulentia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30416
Euro-Thermic S.A., Mondercange . . . . .	30422	Opulentia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30416
European Brand Participations S.A., Luxembourg . . . . .	30389	Origen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	30389
F.G.Ba, S.à r.l., Rumelange . . . . .	30410	Overseas Media T.V. S.A., Luxembourg . . . . .	30431
Fiduciaire Vic. Collé & Associés, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	30410	Paris Premier Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30402
Ganesh S.A.H., Luxembourg . . . . .	30401	Prisma Consulting, S.à r.l., Bertrange . . . . .	30387
Généraltour S.A., Luxembourg . . . . .	30402	(La) Romance, S.à r.l., Dudelange . . . . .	30395
Green Beta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30401	SA.RO.MI. S.A., Luxembourg . . . . .	30388
Henri Gilson S.A., Schifflange . . . . .	30418	Sax S.A., Remich . . . . .	30422
Holingest S.A., Luxembourg . . . . .	30386	Servian Real S.A., Luxembourg . . . . .	30386
Immo Centre Promotion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30424	Siman-Fass, S.à r.l., Dudelange . . . . .	30410
Industrielle d'Études et de Valorisation S.A., Luxembourg . . . . .	30417	TLC Enterprises S.A., Luxembourg . . . . .	30424
J Motors Import Export, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30388	United Re (Europe) S.A., Luxembourg . . . . .	30418
Kiwi Spirit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30432	United Re (Europe) S.A., Luxembourg . . . . .	30421
		Vanirent S.A., Luxembourg . . . . .	30400
		Wilanów Development, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30425

30386

**HOLINGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 58.642.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

*Pour Conseil d'Administration*

N. Schaeffer jr. / D. Martin

*Administrateur / Administrateur*

(113893.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**MORSA CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 100.890.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07707, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour MORSA CAPITAL S.A., Société Anonyme*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(113897.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**NIGHT POLO TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 80.730.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature

*Le gérant*

(113900.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**SERVIAN REAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 82.455.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(113901.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**NAFOORA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 23.290.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000044.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**PRISMA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R. C. Luxembourg B 101.674.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2005*

I) Monsieur Guy Hanten cède toutes les parts qu'il détient dans la société, soit 44 parts, à Monsieur André Sadler, gérant technique, et ceci rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

II) La nouvelle répartition des parts sociales au sein de PRISMA CONSULTING, S.à r.l. à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005 est la suivante:

André Sadler .....	136 parts
Françoise Naramski .....	44 parts
Total .....	180 parts

III) Monsieur Guy Hanten remet, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sa démission au titre de gérant administratif. Celle-ci est acceptée à l'unanimité moyennant décharge pour le travail de gestion accompli.

IV) Madame Françoise Naramski assumera désormais seule la gérance administrative de la société.

V) La société reste valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Pour extrait sincère et conforme

A. Sadler / F. Naramski / G. Hanten

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114098.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**CABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.067.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(000289.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**CABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.067.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(000285.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**CABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.067.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(000282.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**SA.RO.MI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 57.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

*Pour Conseil d'Administration*

Signature

(113902.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**LEWIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 67.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(113903.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**J MOTORS IMPORT EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 99.777.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(113904.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**ALDEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-64, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 71.638.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08862, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALDEA S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(000037.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**ALDEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-64, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 71.638.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08870, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALDEA S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(000035.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**ARDEX INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.046.000.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 86.743.

Par résolution datée au 1<sup>er</sup> décembre 2005, les associés d'ARDEX INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. ont renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2005 qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113905.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**ORIGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 72.200.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113906.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.459.

EXTRAIT

Lors de sa réunion en date du 15 décembre 2005, le Conseil d'Administration de la Société EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A. a procédé au remplacement provisoire de l'Administrateur démissionnaire Madame Sabrina Martin, avec adresse professionnelle à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, par Madame Sylvie Portenseigne, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature

*Le Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113907.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**LUXEMBOURG ENCADREMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 112.973.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Madame Théodorina Timperio, gérante de société, née à Namur, Belgique, le 17 avril 1956, demeurant 5, rue du Parc, L-8031 Strassen,

2. La société de droit luxembourgeois ECLAT DE VERRE INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Cindy Szabo, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet:

La vente et la commercialisation de fournitures et matériel de papeterie, d'encadrement, d'arts graphiques, de petite miroiterie, y compris la réalisation d'encadrement, et l'enseignement relatif à ces activités avec la mise à disposition de salles en location.

Généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Agir, directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Et prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises et étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de LUXEMBOURG ENCADREMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Howald.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée extraordinaire.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un gérant, qui constituera donc en fait le gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Le gérant est désigné, révoqué, et remplacé par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant.

**Art. 13.** Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

En cas de démission ou de révocation du gérant, celui-ci bénéficie d'une indemnité égale à trois mois de sa rémunération fixe, telle qu'autorisée par l'assemblée des associés. Cette indemnité est payable le jour du transfert de propriété des parts sociales qu'il détient.

En contrepartie de cette indemnité, le gérant s'interdit formellement le droit de se rétablir ou de s'intéresser directement ou indirectement, même comme simple associé commanditaire, dans un commerce de la nature de celui exercé par la société, pendant une durée de deux années à compter de la date d'effet de l'événement et ce sur tout le territoire national.

De même, en cas de départ de la société et pour quelque raisons que ce soit, le gérant est lié, sans limitation de durée, par le secret professionnel le plus strict en ce qui concerne toute information confidentielle émanant de la Société, de l'une de ses Sociétés Affiliées, d'un fournisseur, partenaire, client ou prospect de la Société et/ou de ses Sociétés Affiliées.

Le gérant s'interdit d'utiliser les Informations Confidentielles concernant la Société ou un Partenaire de la Société, tant pour son usage personnel qu'au profit d'une quelconque personne ou entité autre que la Société que ces Informations Confidentielles aient été développées par le gérant ou non.

Sont considérées comme des informations confidentielles, ci-après et avant «les Informations Confidentielles»:

(a) toute information concernant la technique et la méthodologie de la Société LUXEMBOURG ENCADREMENT, S.à r.l. et/ou de ses Sociétés Affiliées relatives aux produits et prestations de la Société et/ou de ses Sociétés Affiliées, à leurs caractéristiques et modes de fonctionnement, à leurs développements, secrets commerciaux, savoir-faire, inventions (quelles soient brevetables ou non),

(b) les informations, procédés, méthodes techniques de travail, plans commerciaux, études techniques, financière, économique, documents internes concernant le marketing, la stratégie de développement, les finances, le personnel, information émanant de la Société et/ou de ses Sociétés Affiliés ou d'un client, partenaires, prospect, fournisseur de la Société et/ou de ses Sociétés Affiliés,

(c) toute information couverte par un accord de confidentialité en cours de validité établi entre la Société et l'un de ses Partenaires.

Les présents statuts sont conclus en considération expresse et déterminante de la personnalité de Mme Théodorina Timperio, du caractère indissociable de la qualité d'associé et de gérant de Mme Théodorina Timperio et du contrôle que détient la société ECLAT DE VERRE INTERNATIONAL, S.à r.l. de la majorité des parts sociales et droits de vote de la Société.

Mme Théodorina Timperio convient d'ores et déjà que la cessation de ses fonctions de gérant, pour quelque cause que ce soit, entraînera automatiquement l'obligation pour elle de céder la totalité de ses parts sociales moyennant un prix fixé d'accord entre les parties ou à défaut d'accord, par dire d'expert désigné par les autorités judiciaires luxembourgeoises et ce dans les cinq mois de la date d'effet de l'événement.

Dans le même délai, et préalablement à la cession des parts sociales, et le cas échéant, les autres associés s'engagent à obtenir la mainlevée de toutes garanties personnelles données par Mme Théodorina Timperio, es qualité de gérant, de façon à ce que celle-ci ne soit ni inquiétée ni recherchée à ce sujet.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

- ECLAT DE VERRE INTERNATIONAL, S.à r.l. ....	900 parts sociales
- Madame Théodorina Timperio .....	600 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de soixante-quinze mille (75.000,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cinq cents euros.

#### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante - gérante technique, pour une durée indéterminée avec pouvoir obligatoire de signature, qui devra obtenir une autorisation de commerce pour l'activité de la société:

- a) Madame Théodorina Timperio, née à Namur, Belgique, le 17 avril 1956, demeurant 5, rue du Parc, L-8031 Strassen.
- 2) Le siège social de la société est établi à L-1818 Howald, rue des Joncs, Bâtiment 2.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Szabo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 26, case 1. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(001724.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

**ALPHARMA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 113.091.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

ALPHARMA BERMUDA GP, having its registered office at Sofia House, 48, Church Street, 1st Floor, Hamilton HM12, Bermuda,

here represented by TRUST INTERNATIONAL INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, itself represented by its managing director, Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

by virtue of a proxy established on December 13, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of ALPHARMA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

**Art. 2.** The purpose of the corporation is research, development, manufacturing, purchase, sale, marketing, promotion and distribution of pharmaceutical, animal health and chemical products, their intermediates and raw material, health-care products and other products of similar nature and activities related to or in furtherance of such purpose.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations which may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The registered office of the company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the sole shareholder to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

**Art. 4.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 5.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by ALPHARMA BERMUDA GP, prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

**Art. 6.** Each share quota confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing share quotas in the benefits and in the assets of the company.

**Art. 7.** Transfer of share quotas must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

**Art. 8.** The company is administered by at least one manager, who is designated by the sole shareholder. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the sole shareholder.

**Art. 9.** The company's financial year runs from the first day of January to the last day of December of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the last day of December 2006.

**Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with laws and commercial customs. Each year, as of the last day of December, the manager will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

**Art. 11.** The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the managers, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the sole shareholder.

**Art. 12.** The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of the sole shareholder or of a manager. In case of death of the sole shareholder the company will go on between the heirs of the deceased shareholder.

**Art. 13.** In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the sole shareholder.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the sole shareholder.

**Art. 14.** The heirs, the representatives, the assignee or the creditors of the sole shareholder may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The company will be administered by two managers:

- Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor.
- Mr Carl Aake Carlsson, company director, residing in N-1363 Hovik, Norway, Båtstojordet 93.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ALPHARMA BERMUDA GP, having its registered office at Sofia House, 48, Church Street, 1st Floor, Hamilton HM12, Bermuda,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALPHARMA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la recherche, le développement, la fabrication, l'achat, la vente, le marketing, la promotion et la distribution de produits pharmaceutiques ou relatifs à la santé animale, chimiques, de leurs matières premières et semi-finies, de produits de soins de santé, d'autres produits de nature similaire ainsi que toutes activités relatives ou favorables à un tel objet.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui pourraient lui sembler utiles à la réalisation de son objet.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision de l'associé unique en toute autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par ALPHARMA BERMUDA GP, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

**Art. 8.** La société est administrée par au moins un gérant, nommé par l'associé unique.

Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par l'associé unique.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le dernier jour de décembre 199.

**Art. 10.** Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social le dernier jour de décembre par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

**Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique.

**Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou d'un gérant. En cas de décès de l'associé unique, la société continuera entre les héritiers de l'associé décédé.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par la (les) personne(s) désignée(s) par l'associé unique.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition de l'associé unique.

**Art. 14.** Les héritiers, représentants, ayant droit ou créanciers de l'associé unique ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par deux gérants:

- Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage.

- Monsieur Carl Aake Carlsson, administrateur de société, demeurant à N-1363 Hovik, Norvège, Båtstojordet 93.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2004, vol. 434, fol. 44, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(003414.3/242/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**LA ROMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 81.951.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113908.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**BALLONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 45.135.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113911.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**ABERVALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 113.095.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1) The company ABERVALE HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town,

here represented by Miss Nadège Brossard, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22nd, 2005.

2) The company LYBRA HOLDING S.A., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

here represented by Miss Nadège Brossard, prenamed, by virtue of a proxy given on December 22nd, 2005.

The two proxies, after being signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of ABERVALE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them

by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided in three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or in bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company has an authorized capital of ten million Euro (EUR 10,000,000.-), divided in one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital, realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of A directors and B directors and of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one A Director and one B Director, members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the first Tuesday in the month of April, at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profit**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2006.

2) The first general meeting will be held in the year 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) The company ABERVALE HOLDINGS LIMITED, prenamed, three hundred and nine shares . . . . .	309
2) The company LYBRA HOLDING S.A., prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Michael Somerset-Leeke, company director, born in Oxford (United Kingdom) on August 9th, 1943, residing in MC-98000 Monaco, 7, avenue Princesse Grace, A Director.

b) Mr Ashley Levett, company director, born in Bushey/London (United Kingdom) on July 1st, 1960, residing in MC-98000 Monaco, 48, avenue Princesse Grace, A Director.

c) Mrs Alma Thomas, company director, born in Almaty (Kazakhstan) on April 2nd, 1971, residing in L-6661 Born, 7, Hauptstrooss, B Director.

d) Mrs Marina Valvasori, private employee, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg) on March 24th, 1970, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, B Director.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company IAS CONSULTING LIMITED, having its registered office in Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, United Kingdom, inscribed in the Registrar of Companies for England and Wales under number 4261567.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document. This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société ABERVALE HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, ici représentée par Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2005.

2) La société LYBRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, ici représentée par Mademoiselle Nadège Brossard, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2005.

Les deux procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ABERVALE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital social autorisé de la Société est de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation - une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs A et d'administrateurs B et de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, membres du Conseil d'Administration, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mardi du mois d'avril à 14:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2007.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

- |  |     |
|--|-----|
| 1) La société ABERVALE HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions ..... | 309 |
| 2) La société LYBRA HOLDING S.A., préqualifiée, une action .....                     | 1   |

Total: trois cent dix actions ..... 310

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Michael Somerset-Leeke, administrateur de société, né à Oxford (Grande-Bretagne) le 9 août 1943, demeurant à MC-98000 Monaco, 7, avenue Princesse Grace, Administrateur A.

b) Monsieur Ashley Levett, administrateur de société, né à Bushey/Londres (Grande-Bretagne) le 1<sup>er</sup> juillet 1960, demeurant à MC-9800 Monaco, 48, avenue Princesse Grace, Administrateur A.

c) Madame Alma Thomas, administrateur de sociétés, née à Almaty (Kazakhstan) le 2 avril 1971, demeurant à L-6661 Born, 7, Hauptstrooss, Administrateur B.

d) Madame Marina Valvasori, employée privée, née à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) le 24 mars 1970, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, Administrateur B.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Brossard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2005, vol. 433, fol. 91, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 janvier 2006.

A. Weber.

(003438.3/236/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**VANIRENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 38.411.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(000022.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**LUXTECMA SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.120.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113912.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**GREEN BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 109.245.

Lors de la résolution signée en date du 6 décembre 2005, l'associé unique de la société GREEN BETA, S.à r.l., a décidé de nommer Graeme Stening résidant au 135, MacDonald Road, The Gables, Lightwater, Royaume-Uni en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Julian Huxtable, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113915.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**NAPOLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 59.981.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113917.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**GANESH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 28.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2005*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011, comme suit:

*Conseil d'administration:*

- S.G.A. SERVICES S.A., Luxembourg;
- FMS SERVICES S.A., Luxembourg;
- M. Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

- M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour GANESH S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000012.3/1023/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**GENERALTOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.937.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113919.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**3C COM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 39.690.

## EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mai 2005, les mandats des administrateurs M. Alex Zivoder et M. Michael Balzer ont été renouvelés pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mai 2006.

Suite à la démission de M. Johnny Svedberg de son mandat d'administrateur, l'assemblée générale a nommé à la même date administrateur M. Per Borgklint, demeurant à Keizergracht 389 II, NL-1016 EJ Amsterdam, Pays-Bas, pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3C COM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113920.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**KNOWLEDGE BK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 70.429.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113921.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 113.137.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Adrien Labi, company director, born in Tripoli (Syria), on 15 November 1953, residing Immeuble International, Crans-Montana 1, CH-3963, Switzerland,

here represented by:

Mr Laurent Kind, employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France), on 20 December 2005.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

### Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

### Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Object

3.1. The purpose of the Company will be the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

### Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) represented by thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation**

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirty June.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 June 2006.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Mr Adrien Labi, prenamed and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all thousand (1,000) shares by contribution in kind consisting of five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the TEMPOLUX Shares) in TEMPOLUX, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to be registered with the Luxembourg trade and companies register and of five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the PPPL Shares) in PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number R.C.S. B 87.812.

Such contribution in the aggregate amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

It results from a certificate issued in Luxembourg, on 19 December 2005, by the management of TEMPOLUX, S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- Adrien Labi is the full owner of all of the TEMPOLUX Shares;
- the TEMPOLUX Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of TEMPOLUX, S.à r.l.;
- Adrien Labi is solely entitled to the TEMPOLUX Shares and possesses the power to dispose of the TEMPOLUX Shares;
- none of the TEMPOLUX Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on any of the TEMPOLUX Shares and none of the TEMPOLUX Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the TEMPOLUX Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of TEMPOLUX, S.à r.l., the TEMPOLUX Shares are freely transferable;
- on 19 December 2005, the TEMPOLUX Shares are worth at least 12,500.- EUR this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

It results from a second certificate issued in Luxembourg, on 20 December 2005 by the management of PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- Adrien Labi is the full owner of all of the PPPL Shares;
- the PPPL Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l.;
- Adrien Labi is solely entitled to the PPPL Shares and possesses the power to dispose of the PPPL Shares;
- none of the PPPL Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on any of the PPPL Shares and none of the PPPL Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the PPPL Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., the PPPL Shares are freely transferable;
- on 20 December 2005 the PPPL Shares are worth at least 12,500.- EUR this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Said certificates, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Estimate*

Insofar as the Company holds more than 65% (in this case 100%) of the shares issued by companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr Alain Heinz, Director of companies, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adrien Labi, directeur de société, né à Tripoli (Syrie), le 15 novembre 1953, résident Immeuble International, Crans-Montana 1, CH-3963, Suisse,

ici représenté par:

Monsieur Laurent Kind, employé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.2. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4. Durée**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

### Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

### Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Assemblée générale des associés****Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2006.

*Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Monsieur Adrien Labi, préqualifié et représenté comme décrite ci-dessus, déclare souscrire mille (1.000) parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les Parts de TEMPOLUX) de TEMPOLUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en cours d'en-

registrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les Parts de PPPL) de PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 87.812.

Ledit apport d'un montant total de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) fait à la Société sera affecté au capital de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de TEMPOLUX, S.à r.l. à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, que:

- Adrien Labi est le propriétaire unique de toutes les Parts de TEMPOLUX;
- les Parts de TEMPOLUX sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social émis de TEMPOLUX, S.à r.l.;
- Adrien Labi est le seul titulaire des droits sur les Parts de TEMPOLUX et possède le pouvoir de céder les Parts de TEMPOLUX;
- aucune Part de TEMPOLUX n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur une Part de TEMPOLUX et aucune part n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts de TEMPOLUX lui soient cédées;
- conformément aux lois luxembourgeoises et aux statuts de TEMPOLUX, S.à.r.l, les Parts de TEMPOLUX sont librement cessibles;
- le 19 décembre 2005, les Parts de TEMPOLUX sont évaluées au moins à EUR 12.500,-, cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Il résulte d'un second certificat délivré par la gérance de PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., à Luxembourg, en date du 20 décembre 2005, que:

- Adrien Labi est le propriétaire unique de toutes les Parts de PPPL;
- les Parts de PPPL sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social émis de PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l.;
- Adrien Labi est le seul titulaire des droits sur les Parts de PPPL et possède le pouvoir de céder les Parts de PPPL;
- aucune Part de PPPL n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur une Part de PPPL et aucune part n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts de PPPL lui soient cédées;
- conformément aux lois luxembourgeoises et aux statuts de PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., les Parts de PPPL sont librement cessibles;
- le 20 décembre 2005, les Parts de PPPL sont évaluées au moins à EUR 12.500,-, cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Lesdits certificats après signature ne varient par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Frais*

Eu égard au fait que la Société détient plus de 65% (en l'occurrence 100%) des Parts sociales émises de sociétés constituées dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évaluées à environ mille euros.

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kind, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 899, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(004065.3/239/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**L.C. BURO'TIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 63.218.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113922.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 27.889.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113923.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**F.G.BA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rumelange.  
R. C. Luxembourg B 82.691.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113925.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**SIMAN-FASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 41.239.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113926.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 97.870.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the public limited liability company (société anonyme) MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A. (the Company), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 94 on 23 January 2004; the articles of association have been last amended by a deed of the undersigned notary on April 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 10, 2004, N° 599.

The meeting is declared open at 5.00 p.m. and is presided by Mr Xavier Nevez, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of up to EUR 17,451.20 (seventeen thousand four hundred fifty-one Euro and twenty cents) by the issue of up to 13,424 (thirteen thousand four hundred twenty-four) Ordinary Shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents).

(2) Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

(3) Subscription and payment of the Ordinary Shares referred to in item (1) above by way of a contribution in cash by KARL LEHMANN AG (1,424), Mr David Lam (490), ADVANTUM CORPORATE FINANCE, GmbH (410), Mr Giovanni Nocerino (11,100) (the Subscribers).

(4) Increase of the unissued (unsubscribed) but authorized capital of the Company, pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, from an aggregate amount of EUR 111,428.20 (one hundred eleven thousand four hundred twenty-eight Euro and twenty cents) to an aggregate amount of EUR 194,883.00 (one hundred ninety-four thousand eight hundred eighty-three Euro) to be converted into 149,910 (one hundred forty-nine thousand nine hundred ten) New Ordinary Shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each.

(5) Increase of the value and amount of the New Ordinary Shares authorized pursuant to article 6.3 of the articles of association to be issued under the Company's Employee Stock Option Plan.

(6) Renewal of the authorization as provided for in article 6.4 of the articles of association of the Company.

(7) Amendment of article 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 6.5 and 6.7 (a) of the articles of association of the Company.

(8) Confirmation of the Company's shareholders' approval of the Company's «2004 Omnibus Stock Option Plan».

II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from said attendance list that all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After discussion of the various items on the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of EUR 17,451.20 (seventeen thousand four hundred fifty-one Euro and twenty cents) to bring it from its present amount of EUR 703,717.30 (seven hundred and three thousand seven hundred seventeen Euro and thirty cents) to an amount of EUR 721,168.50 (seven hundred twenty-one thousand one hundred sixty-eight Euro and fifty cents) by the issue of 13,424 (thirteen thousand four hundred twenty-four) Ordinary Shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) so as to raise the number of Ordinary Shares from 97,778 (ninety-seven thousand seven hundred seventy-eight) to 111,202 (one hundred eleven thousand two hundred two) Ordinary Shares; those shares having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

*Second resolution*

The existing shareholders decide to waive their preferential subscription rights.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Subscribers, prenamed as stated above and represented by Mr Xavier Nevez declare to subscribe for the 13,424 (thirteen thousand four hundred twenty-four) Ordinary Shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 17,451.20 (seventeen thousand four hundred fifty-one Euro and twenty cents) as follows:

KARL LEHMANN AG .....	1,424 Ordinary Shares
Mr David Lam .....	490 Ordinary Shares
ADVANTUM CORPORATE FINANCE, GmbH .....	410 Ordinary Shares
Mr Giovanni Nocerino .....	11,100 Ordinary Shares

The justifying documents of the subscriptions and of the payments have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

Thereupon the meeting, having acknowledged the waiver by the existing shareholders (other than KARL LEHMANN AG to the extent of its subscription to 1,424 (one thousand four hundred twenty-four) Ordinary Shares) of their preferential subscription rights, decide to accept the said Subscriptions and payments by the Subscribers and to allot the 13,424 (thirteen thousand four hundred twenty-four) Ordinary Shares to the said Subscribers as indicated above.

*Third resolution*

The meeting resolves to increase the unissued (unsubscribed) but authorized capital of the Company, pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, from an aggregate amount of EUR 111,428.20 (one hundred eleven thousand four hundred twenty-eight Euro and twenty cents) to an aggregate amount of EUR 194,883.00 (one hundred ninety-four thousand eight hundred eighty-three Euro) to be converted into 149,910 (one hundred forty-nine thousand nine hundred ten) Ordinary Shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to increase the value and amount of the New Ordinary Shares which may be issued pursuant to article 6.3 of the articles of association under the Company's Employee Stock Option Plan from an aggregate amount of EUR 111,428.20 (one hundred eleven thousand four hundred twenty-eight Euro and twenty cents) to an aggregate

amount of EUR 169,928.20 (one hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-eight Euro and twenty cents), convertible into 130,714 (one hundred thirty thousand seven hundred fourteen) Ordinary Shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to renew the authorisation provided for in article 6.4 of the articles of association for a new period of five years after the date of publication of the present deed of the full authorized share capital as amended by the present deed.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the meeting resolves to amend articles 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 6.5 and 6.7 (a) of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«5.1. The subscribed (issued) share capital is set at EUR 721,168.50 (seven hundred twenty-one thousand one hundred sixty-eight Euro and fifty cents) divided into 111,202 (one hundred eleven thousand two hundred two) ordinary shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each (the «Ordinary Shares»), 136,424 (one hundred thirty-six thousand four hundred twenty-four) ordinary-preferred shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each (the «Ordinary Preferred Shares»), 255,932 (two hundred fifty-five thousand nine hundred thirty-two) preferred A shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each (the «Preferred A Shares») and 51,187 (fifty-one thousand one hundred eighty-seven) preferred B shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each (the «Preferred B Shares»).»

«6.1. The total unissued (unsubscribed) but authorised capital of the Company is fixed at EUR 194,883.00 (one hundred ninety-four thousand eight hundred eighty-three Euro). The Board of Directors is authorised to create and issue additional shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) within the limits of the authorised capital (the «New Ordinary Shares»). It is hereby clarified that the Board of Directors shall at all times ensure that the Company has, at any given time, reserved sufficient shares as to enable the Company to issue New Ordinary Shares upon exercise of any outstanding options and warrants, as shall be granted by the Company from time to time.»

«6.3. The Board of Directors is authorised to issue from time to time at its exclusive discretion and within the limits of the authorised share capital stated in paragraph 6.1 above, New Ordinary Shares to employees, consultants and service providers (the latter only, in the ordinary course of business) of the Company, its subsidiaries, affiliated companies or shareholders in the context of an employee stock option plan (the «Employee Stock Option Plan») as may be approved by the shareholders from time to time, for an aggregate amount of EUR 169,928.20 (one hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-eight Euro and twenty cents), to be converted into 130,714 (one hundred thirty thousand seven hundred fourteen) Ordinary Shares with a par value of EUR 1.30 (one Euro and thirty cents) each. Such an Employee Stock Option Plan must have received prior approval by a resolution of an extraordinary General Meeting with the majority as provided in Articles 9.4.4 and 13.7 below.»

«6.4. The authorization of the Board of Directors to issue shares of the Company in accordance with this article 6. will expire five years after the date of publication of the deed recording the resolution adopted at the occasion of the extraordinary general meeting of the shareholders whereby such authorisation was renewed, but at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of an extraordinary General Meeting.»

«6.5. Without in any way derogating from the right of pre-emption specified below, as applicable, the Board of Directors may suppress the statutory preferential subscription right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the New Ordinary Shares. Any shares resulting from the increase of the share capital pursuant to this paragraph 6.1 may be issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Board of Directors.»

«6.7. (a) The holders of the Ordinary Shares and the New Ordinary Shares shall be collectively referred to as «Ordinary Shareholders» and individually as an «Ordinary Shareholder». Unless otherwise stipulated, the term Ordinary Shares shall include any New Ordinary Share issued in accordance with article 6.»

*Seventh resolution*

The meeting resolves to confirm the Company's shareholders' approval of the Company's «2004 Omnibus Stock Option Plan» (the «Plan»), which approval was already resolved by the Company's shareholders prior to the Company's Board of Directors approving the Plan in September 2004.

No further item being on the Agenda of the meeting, the chairman adjourned the meeting at 5.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A. (la Société), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 94 du 23 janvier 2004, ayant été modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 14 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations en date du 10 juin 2004, n° 599.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17h00 et est présidée par Monsieur Xavier Nevez, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de 17.451,20 (dix-sept mille quatre cent cinquante et un euros et vingt cents) par l'émission de 13.424 (treize mille quatre cent vingt-quatre) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro et trente cents).

2. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentielle.

3. Souscription et paiement des Actions Ordinaires mentionnées au point 1 ci-dessus au moyen d'un apport en espèce par KARL LEHMANN AG (1.424), M. David Lam (490), ADVANTUM CORPORATE FINANCE, GmbH (410), M. Giovanni Nocerino (11.100) (les Souscripteurs).

4. Augmentation du capital non émis (non souscrit) mais autorisé de la Société conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de le porter d'un montant global de 111.428,20 EUR (cent onze mille quatre cent vingt-huit euros et vingt cents) à un montant de 194.883,00 EUR (cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-trois euros) devant être converties en 149.910 (cent quarante-neuf mille neuf cent dix) Nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro et trente cents) chacune.

5. Augmentation de la valeur et du montant des Nouvelles Actions Ordinaires autorisées conformément à l'article 6.3 des statuts devant être émise en vertu du Plan de Stock Option Salarial.

6. Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 6.4 des statuts de la Société.

7. Modification des articles 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 6.5 et 6.7 (a) des statuts de la Société.

8. Confirmation de la décision des actionnaires de la Société d'approuver le Plan 2004 Omnibus Stock Option de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibérations sur les différents points portés à l'agenda, l'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de 17.451,20 EUR (dix-sept mille quatre cent cinquante et un euros et vingt cents) afin de le porter de son montant actuel 703.717,30 EUR (sept cent trois mille sept cents dix-sept euros et trente cents) à un montant de 721.168,50 EUR (sept cent vingt et un mille cent soixante-huit euros et cinquante cents) par l'émission de 13.424 (treize mille quatre cent vingt-quatre) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro et trente cents) de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires est porté de 97.778 (quatre-vingts-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit) à 111.202 (cent onze mille deux cent deux) Actions Ordinaires; étant entendu que ces actions nouvellement émises ont les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires déjà existantes.

#### *Seconde résolution*

Les actionnaires existants décident de renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, les Souscripteurs, préqualifiés et représentés par M. Xavier Nevez, déclarent souscrire aux 13.424 (treize mille quatre cent vingt-quatre) Actions Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en espèce d'un montant de 17.451,20 EUR (dix-sept mille quatre cent cinquante et un euros et vingt cents) comme suit:

KARL LEHMANN AG .....	1.424 Actions Ordinaires
M. David Lam .....	490 Actions Ordinaires
ADVANTUM CORPORATE FINANCE, GmbH .....	410 Actions Ordinaires
M. Giovanni Nocerino .....	11.100 Actions Ordinaires

Les documents attestant les souscriptions et le paiement ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Sur ce l'assemblée, ayant pris connaissance de la renonciation par les Actionnaires existants (autres que KARL LEHMANN AG à concurrence de sa souscription de 1.424 (mille quatre cent vingt-quatre) Actions Ordinaires) à leurs droits de souscription préférentiels, décident d'accepter lesdites souscriptions et paiements par les Souscripteurs et d'attribuer les 13.424 (treize mille quatre cent vingt-quatre) Actions Ordinaires aux dits Souscripteurs tels que décrits ci-avant.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmentation le capital non émis (non souscrit) mais autorisé de la Société conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de le porter d'un montant global de 111.428,20 EUR (cent onze mille quatre cent vingt-huit euros et vingt cents) à un montant de 194.883,00 EUR (cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-trois euros) devant être converties en 149.910 (cent quarante-neuf mille neuf cent dix) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro trente et cents) chacune.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter la valeur et le montant des Nouvelles Actions Ordinaires pouvant être émises conformément à l'article 6.3 des statuts en vertu du Plan de Stock Option Salarial afin de les porter de leur montant global de 111.428,20 EUR (cent onze mille quatre cent vingt-huit euros et vingt cents) au montant global de 169.928,20 EUR (cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-huit euros et vingt cents) convertible en 130.714 (cent trente mille sept cent quatorze) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro trente) chacune.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler l'autorisation prévue à l'article 6.4 des statuts de la société pour une nouvelle durée de 5 ans prenant effet à partir de la date de publication du présent acte de la totalité du capital social autorisé tel que modifié par le présent acte.

#### Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier les articles 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 6.5, et 6.7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme 721.168,50 EUR (sept cent vingt et un mille cent soixante-huit euros et cinquante cents) représenté par 111.202 (cent onze mille deux cent deux) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro et trente cents) chacune (les Actions Ordinaires), 136.424 (cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre) actions préférentielles ordinaires ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro et trente cents) chacune (les Actions Préférentielles Ordinaires), 255.932 (deux cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-deux) actions préférentielles A ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro et trente cents) chacune (les Actions Préférentielles A) et 51.187 (cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept) actions préférentielles B ayant une valeur nominale de 1,30 EUR (un euro et trente cents) chacune (les Actions Préférentielles B) toutes souscrites et entièrement libérées.

«**6.1.** Le total du capital non émis (non souscrit) mais autorisé de la Société est fixé à hauteur de EUR 194.883,00 (cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-trois). Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre des actions supplémentaires ayant une valeur nominale de EUR 1,30 (un euro et trente cents) dans les limites du capital autorisé (les «Nouvelles Actions Ordinaires»). Il est précisé par le présent article, que le Conseil d'Administration devra s'assurer à tout instant que la Société a réservé, à tout moment, suffisamment d'actions pour permettre à la Société d'émettre des Nouvelles Actions Ordinaires suite à l'exercice de toutes options ou warrants en circulation, qui seront émises par la Société de temps à autre.»

«**6.3.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de temps à autre et à titre discrétionnaire et dans les limites du capital autorisé stipule au paragraphe 6.1 ci-dessus, des Nouvelles Actions Ordinaires au bénéfice de ses salariés, consultants et prestataires de services (pour ces derniers, uniquement dans le cadre de relations d'affaires normales), de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou actionnaires dans le cadre d'un plan de stock-option salarial (le «Plan de Stock-Option Salarial»), tel qu'approuvé de temps à autre par les actionnaires, pour un montant total de EUR 169.928,20 (cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-huit euros vingt centimes), à convertir en 130.714 (cent trente mille sept cent quatorze) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,30 (un euro trente centimes) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires»). Un tel Plan de Stock-Option Salarial devra être préalablement approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire à la majorité prévue aux Articles 9.4.4 et 13.7 ci-dessous.»

«**6.4.** L'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour émettre des actions de la Société, conformément à l'Article 6, expirera cinq années après la date de publication de l'acte actant la décision adoptée à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à laquelle une telle autorisation a été renouvelée; cependant, à l'expiration d'une telle période, une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.»

«**6.5.** Sans déroger en aucune façon au droit de préemption visé ci-dessous, tel qu'applicable, le Conseil d'Administration pourra supprimer les droits préférentiels de souscription statutaires des actionnaires existants de la Société relativement aux Nouvelles Actions Ordinaires. Toutes les actions résultant de l'augmentation de capital réalisée conformément au paragraphe 6.1 pourront être émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature et en espèce, par incorporation de créances ou de toute autre manière qui sera déterminée par le Conseil d'Administration.»

«**6.7.** (a) Les détenteurs des Actions Ordinaires et des Nouvelles Actions Ordinaires seront collectivement dénommées «Actionnaires Ordinaires» et individuellement comme «Actionnaire Ordinaire». A moins qu'il n'en soit disposé autrement, le terme Actions Ordinaires incluront toute Nouvelle Action Ordinaire conformément à l'article 6.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer l'approbation du Plan «2004 Omnibus Stock Option» de la Société (le «Plan»), laquelle approbation fut déjà donnée par les actionnaires de la Société préalablement au conseil d'administration approuvant le Plan en septembre 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a levé la séance à 17h30 et ces minutes ont été signées par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Nevez, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 3, case 5. – Reçu 174,51 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(003699.3/230/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.870.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2280 du 22 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003700.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.865.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(000016.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.865.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(000017.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.865.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(000018.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.865.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(000019.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.865.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(000015.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.865.

---

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(000014.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.865.

---

Les statuts coordonnés, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(000013.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**BIOVAIL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1030 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 87.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

K. Ly Ang.

(113928.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**BIOVAIL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1030 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 87.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

K. Ly Ang.

(113929.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**ARONDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 47.126.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 30 mai 2005, que l'Assemblée décide de:

1) Nommer, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, Administrateur, décédé le 3 septembre 2004, Madame Anna De Meis, Administrateur de sociétés, 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011;

2) Nommer pour une durée de 6 ans, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Meunier Patrick, 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

- Monsieur Ruxton Derek S., 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Les mandats ainsi conféré viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011;

3) Mettre fin au mandat de Commissaire de la société FIGESTA, S.à r.l. et décide de nommer en remplacement Monsieur Luis Velasco, Barcelone.

Son mandat débute avec l'exercice au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2010.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113932.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**INDUSTRIELLE D'ETUDES ET DE VALORISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.954.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 novembre 2005*

L'Assemblée accepte la démission de M. Thierry Schmit et de Mlle Geneviève Baué de leurs fonctions d'administrateurs du groupe B avec effet au 2 novembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement Mme Nicole Vienne (épouse Fruit), demeurant 6, avenue du Bois, F-59650 Villeneuve d'Ascq, et M. Gérard Barbaise, demeurant 4, rue du Hainaut, F-59700 Marcq en Baroeul.

Mme Nicole Vienne et M. Gérard Barbaise termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000011.3/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**HENRI GILSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Schifflange, 25, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 78.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(113931.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**UNITED RE (EUROPE), Société Anonyme,  
(anc. SECO SAFE).**

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 35.758.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of SECO SAFE, a société anonyme having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.758, incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on December 21, 1990, published in the Mémorial C, number 215 of May 15, 1991. The Articles of Incorporation have been amended by deed of said notary Joseph Gloden, on December 30, 1993, published in the Mémorial C, number 130 of April 7, 1994.

The meeting was presided by Mr Lambert Schroeder, company director, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Elisabet Holmström, account manager, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Thomas Goldschmidt, director, with professional address at 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Change of the name of the company into UNITED RE (EUROPE) and subsequent amendment of Article 1, second paragraph of the articles of incorporation which shall read as follows:

«The Company will exist under the name of UNITED RE (EUROPE)».

2) To suppress the nominal value per share.

3) To change the currency of the Corporate Capital into USD.

4) To amend Article 5 of the articles of incorporation accordingly.

5) To amend Article 14 of the articles of incorporation to give it the following wording:

«The supervision of the accounts of the Company must be entrusted to an independent auditor («réviseur d'entreprises indépendant») approved by the Commissariat aux Assurances. The independent auditor is appointed by the meeting of shareholders.»

6) To fix the date of the Annual General Meeting to the third Friday in May each year, at 4.00 p.m. and to amend Article 16 of the articles of incorporation accordingly.

7) Approval of the resignation of Messrs. Tony Nordblad, Jan Nyvall, and Ms Ulla-Britt Wiberg as directors of the company.

8) Decision to grant the resigning directors discharge in respect of their duties and functions for the period 1st January 2005 - 14 December 2005.

9) Decision to set the number of directors at three (3) and appointment of the following as new directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:

- Mr Timothy W. Carter, Director Risk Management GOODRICH CORP, with private address at 11086, Deep Cove Drive, Tega Cay, SC 29708, (US),

- Mr David Johnson, Manager Global Insurance and Risk Management EATON CORP, with private address at 33706, North Fall Lake Drive, Avon, Ohio 44011 (US),

- Mr Kieran O'Mahony, General Manager UNITED INSURANCE COMPANY, with professional address at Buckingham Square, 720 West Bay Road, Grand Cayman, B.W.I.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the one hundred and thirty (130) shares representing the entire share capital of thirteen million Swedish Kronor (13,000,000.- SEK) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting decides to change of the name of the company into UNITED RE (EUROPE) and subsequently to amend the second paragraph of Article 1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 1. Form, Name (second paragraph).** The Company will exist under the name of UNITED RE (EUROPE)».

*Second resolution*

The general meeting decides to suppress the nominal value of the one hundred and thirty (130) existing shares.

*Third resolution*

The general meeting decides to change the currency of the share capital of the company from Swedish Kronor (SEK) into United States Dollars (USD) at the exchange rate of 1 USD = 7.925 SEK and to fix the share capital at one million six hundred and forty thousand three hundred and seventy-eight United States Dollars fifty-five cent (1,640,378.55 USD).

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolutions and to make it read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital of the Company is set at one million six hundred and forty thousand three hundred and seventy-eight United States Dollars fifty-five cent (1,640,378.55 USD) divided into one hundred and thirty (130) shares without designation of par value, each fully paid in.»

*Fifth resolution*

The general meeting decides to amend Article 14 of the articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 14. Supervision of the accounts.** The supervision of the accounts of the Company must be entrusted to an independent auditor («réviseur d'entreprises indépendant») approved by the Commissariat aux Assurances. The independent auditor is appointed by the meeting of shareholders.»

*Sixth resolution*

The general meeting decides to fix the date of the Annual General Meeting to the third Friday in May each year, at 4.00 p.m. and to amend the first paragraph of Article 16 of the articles of incorporation accordingly:

«**Art. 16. Annual General Meeting (1st paragraph).**

The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday in May each year at 4.00 p.m.».

*Seventh resolution*

The general meeting approves the resignation of Messrs. Tony Nordblad, Jan Nyvall, and Ms Ulla-Britt Wiberg as directors of the company.

*Eighth resolution*

The general meeting decides to grant the resigning directors discharge in respect of their duties and functions for the period 1 January 2005 - 14 December 2005.

*Ninth resolution*

The general meeting decides to set the number of directors at three (3) and to appoint the following as new directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:

- Mr Timothy W. Carter, Director Risk Management GOODRICH CORP, born on April 23rd, 1956 at Ashland, Ohio, United States of America, with private address at 11086, Deep Cove Drive, Tega Cay, SC 29708, (US),

- Mr David Johnson, Manager Global Insurance and Risk Management EATON CORP, born on June 25th, 1960 at Ashtabula, Ohio, United States of America, with private address at 33706, North Fall Lake Drive, Avon, Ohio 44011 (US),

- Mr Kieran O'Mahony, General Manager UNITED INSURANCE COMPANY, born on August 10th, 1966 at Cork, Republic of Ireland, with professional address at Buckingham Square, 720 West Bay Road, Grand Cayman, B.W.I.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECO SAFE, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 35.758, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 215 du 15 mai 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Gloden, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 130 du 7 avril 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elisabet Holmström, account manager, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Goldschmit, directeur, avec adresse professionnelle à L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la Société en UNITED RE (EUROPE) et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination UNITED RE (EUROPE).

2) Suppression de la valeur nominale des actions.

3) Changement de la devise du capital social en USD.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant agréé par le Commissariat aux Assurances. Le réviseur indépendant sera nommé par l'assemblée des actionnaires.»

6) Fixation de la date de l'Assemblée Générale Annuelle au troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures et modification afférente de l'article 16 des statuts.

7) Approbation de la démission de Messieurs Tony Nordblad, Jan Nyvall et de Mademoiselle Ulla-Britt Wiberg comme administrateurs de la société.

8) Décharge à accorder aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 14 décembre 2005.

9) Fixation du nombre des administrateurs à trois (3) et nomination comme nouveaux administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006, de

- Monsieur Timothy W. Carter, Director Risk Management GOODRICH CORP, avec adresse au 11086, Deep Cove Drive, Tega Cay, SC 29708, (US),

- Monsieur David Johnson, Manager Global Insurance and Risk Management EATON CORP, avec adresse au 33706, North Fall Lake Drive, Avon, Ohio 44011 (US),

- Monsieur Kieran O'Mahony, General Manager United Insurance Company, avec adresse à Buckingham Square, 720 West Bay Road, Grand Cayman, B.W.I.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent trente (130) actions représentatives de l'intégralité du capital social de treize millions de couronnes suédoises (13.000.000,- SEK) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en UNITED RE (EUROPE) et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination (deuxième alinéa).** La Société adopte la dénomination UNITED RE (EUROPE)».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent trente (130) actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de la Société de couronnes suédoises (SEK) en Dollars des Etats-Unis (USD) au cours de change de 1 USD = 7,925 SEK et de fixer le capital social à un million six cent quarante mille trois cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis cinquante-cinq cents (1.640.378,55 USD).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million six cent quarante mille trois cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis cinquante-cinq cents (1.640.378,55 USD) divisé en cent trente (130) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14. Surveillance des comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant agréé par le Commissariat aux Assurances. Le réviseur indépendant sera nommé par l'assemblée des actionnaires.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'Assemblée Générale Annuelle au troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 16 des statuts, comme suit:

«**Art. 16. Assemblée générale annuelle (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Tony Nordblad, Jan Nyvall et de Mademoiselle Ulla-Britt Wi-berg comme administrateurs de la société.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale accorde décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 14 décembre 2005.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et de nommer comme nouveaux administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006:

- Monsieur Timothy W. Carter, Director Risk Management GOODRICH CORP, né le 23 avril 1956 à Ashland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 11086, Deep Cove Drive, Tega Cay, SC 29708, (US),
- Monsieur David Johnson, Manager Global Insurance and Risk Management EATON CORP, né le 25 juin 1960 à Ashtabula, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 33706, North Fall Lake Drive, Avon, Ohio 44011 (US),
- Monsieur Kieran O'Mahony, General Manager UNITED INSURANCE COMPANY, né le 10 août 1966 à Cork, République d'Irlande, avec adresse à Buckingham Square, 720 West Bay Road, Grand Cayman, B.W.I.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Schroeder, E. Holmström, Th. Goldschmidt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

P. Frieders.

(003543.3/212/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**UNITED RE (EUROPE), Société Anonyme,  
(anc. SECO SAFE).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 35.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

P. Frieders.

(003545.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**EURO-THERMIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mondernange.  
R. C. Luxembourg B 48.991.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(113934.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**DAVID FRIEDERICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 79.972.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2005.

DAVID FRIEDERICI, S.à r.l.

Signature

(113936.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**SAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée Saint Urbain.  
R. C. Luxembourg B 43.580.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 décembre 2005.

SAX S.A.

Signature

(113938.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

---

**MISTER FOURTEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 110.103.

**RECTIFICATIF**

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Maître Hervé Leclercq, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, who requested the undersigned notary to state that:

In the extraordinary general meeting of October 14, 2005 documenting a capital increase of the company MISTER FOURTEEN, S.à r.l., in which he acted as proxyholder of all shareholders, it was erroneously indicated that 64 newly issued corporate units were subscribed by ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III - C LIMITED PARTNERSHIP, whereas they have in fact be subscribed by ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III - E LIMITED PARTNERSHIP.

It is requested to correct this error wherever necessary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Hervé Leclercq, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

lequel a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Dans l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2005 documentant une augmentation de capital de la société MISTER FOURTEEN, S.à r.l., dans laquelle il a agi en qualité de mandataire de tous les associés, il a été indiqué erronément que 64 nouvelles parts sociales avaient été souscrites par ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III - C LIMITED PARTNERSHIP, alors qu'en réalité elles ont été souscrites par ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III - E LIMITED PARTNERSHIP.

Réquisition est faite de rectifier cette erreur partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Leclercq, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 151S, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(001664.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

**LRM FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 67.539.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 avril 2005*

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, les mandats des Administrateurs suivants:

Monsieur Meno Eytan, Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Alain Fiorucci, Administrateur,

Monsieur Christian Jessua, Administrateur,

Monsieur Serge Ruffieux, Administrateur,

Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur,

Monsieur Edward de Burlet, Administrateur,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Meno Eytan.

*Administrateurs:*

- Monsieur Alain Fiorucci

- Monsieur Christian Jessua,

- Monsieur Serge Ruffieux,

- Monsieur Guy Verhoustraeten,

- Monsieur Edward De Burlet.

*Le Réviseur est:*

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

C.-I. Berge / F. Waltzing

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08854. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000254.3/1183/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**ECHO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4510 Differdange, 33A, route de Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 49.399.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 décembre 2005.

ECHO-EDITIONS S.A.

Signature

(113942.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**CAPECOURT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 36.365.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 13 octobre 2005 que l'Assemblée décide de nommer pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2006, les mandats des Administrateurs: Monsieur Ruxton Derek S, Monsieur Marc Chatel, KEYLEX SERVICES (UK) LTD, 37, Cunningham Drive, Wickford, Essex (Angleterre) et du Commissaire: la société MAZARS.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113943.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**IMMO CENTRE PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 24.378.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

IMMO CENTRE PROMOTION, S.à r.l.

Signature

(113944.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**TLC ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 93.761.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 décembre 2005*

- L'Assemblée accepte la démission de M. Matteo Talleri et de Mlle Geneviève Baue de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg, qui termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000036.3/1023/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**ANCIENS ETABLISSEMENTS ARNO ZUANG IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 23.028.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 30 décembre 2005.

ARNO ZUANG IMMOBILIERE S.A.

Signature

(113946.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**BELLARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 68.820.

Monsieur Derek S. Ruxton a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué de la société BELLARGO S.A., avec effet au 27 avril 2005.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(113948.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**B.K. ARCHITECTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 18.342.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

B.K. ARCHITECTE S.A.

Signature

(113949.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**AMEGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 47.789.

Monsieur Derek S. Ruxton a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué de la société AMEGA S.A., avec effet au 27 avril 2005.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(113950.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**WILANOW DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 113.147.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STILMOND HOLDINGS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 66, Ippocratous Street, P.C. 1015, Nicosia, Republic of Cyprus,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Marc Torbick, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The principal purpose of the Company is the holding of the shares of ZEA INVESTMENTS Sp. z o.o., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Plac Marszalka Pilsudskiego 2, 00-073 Warsaw and registered under number KRS 0000215336.

The Company may further hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of WILANOW DEVELOPMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the unanimous approval of such transfer given by the other shareholders in compliance with a procedure described in a shareholders' agreement entered into between the shareholders of the Company, if any.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers, comprised of two (2) managers who need not be shareholders. The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may designate one manager as «HEPP Manager» and one manager as «Hines Manager».

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of the HEPP Manager and the Hines Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers.

**Art. 12.** The board of managers may choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board.

The board of managers shall meet upon call by any of its managers at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least fourteen (14) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will

not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The convening notice shall specify a detailed agenda and shall be accompanied by any relevant paper and necessary information in relation to such agenda. Any matter which is not provided by the notice shall not be discussed during the related meeting, unless each manager expresses his approval on such subject.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting of the board of managers. In case of absence of one manager, the meeting shall be adjourned and reconvened at the same time and place five (five) business days after the date of the envisaged meeting. If a manager fails to attend such reconvened meeting, then the board shall however be entitled to adopt decision validly. Decisions shall be taken by a unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** Notwithstanding the other provisions of these articles, neither the managers, nor any officer, employee or agent thereof shall have the authority on behalf of the Company or any of its subsidiary to take any action, make any decision, expend any sum or suffer any obligation if to do so would constitute a Major Decision without first obtaining the written approval of the sole shareholder or the unanimous approval of the shareholders, as the case may be.

As used herein, «Major Decision» means any decision proposed by the managers that the Company do or take any of the following actions:

- (a) The presentation or filling of, or consent to any petition for winding up or liquidation, or any arrangement, application for administration or appointment of a receiver or administrator;
- (b) Any change in the share capital of the Company or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any options or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities;
- (c) Any reduction of the share capital or modification of the rights attached to any shares;
- (d) The carrying of any business other than the business specified in article 2 of the present articles.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be circulated to the managers of the Company within five (5) business days after the relevant meeting and shall be signed by each manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses incurred by him with the prior approval of the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein notably in article 14 of these articles of incorporation, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the whole share capital of the Company. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

500 (five hundred) shares have been subscribed by STILMOND HOLDINGS LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2005.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.00).

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
2. Mr Otis Spencer, residing at ul. Kosiarzy 37 M 44, Warsaw 02-953, Poland, is appointed HEPP Manager of the Company for an indefinite period;
3. Mr Mieczyslaw Godzisz, residing at Kepinska Street 69, Brwinów 05-840, Poland is appointed Hines Manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STILMOND HOLDINGS LIMITED, une société anonyme constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège 66, Ippocratous Street, P.C. 1015, Nicosie, République de Chypre;

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Marc Torbick, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations dans ZEA INVESTMENTS Sp. zo.o., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Pologne, ayant son siège social à ul. Plac Marszalka Pilsudskiego 2, 00-073 Varsovie et enregistré sous le numéro KRS 0000215336.

La Société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet complémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières, pour son propre compte, soit dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations se rapportant à des propriétés immobilières, notamment la prise de participations, directes ou indirectes, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal étant l'acquisition le développement, la promotion, la vente, la direction et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant, responsable définiment ou indéfiniment, pour toutes les dettes et obligations des sociétés ou tout autre structure sociétaire.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles dans l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La dénomination sociale de la Société est WILANOW DEVELOPMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour représenter les copropriétaires de la part sociale à l'égard de la Société.

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Le transfert entre vifs à un nouvel associé est sujet à l'approbation unanime des autres associés selon la procédure décrite, le cas échéant, dans un pacte d'associés passé entre les associés de la Société.

**Art. 9.** Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux (2) gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. L'associé unique, ou selon le cas, les associés, peuvent désigner un gérant «Gérant HEPP» et un gérant «Gérant Hines».

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances dans les limites de l'objet de la Société. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou selon le cas, les associés, qui décident du terme de leurs mandats. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe du Gérant HEPP et du Gérant Hines, ou par la signature de tout autre(s) personne(s) à laquelle autorité aura été donnée par le conseil de gérance.

**Art. 12.** Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant à l'endroit indiquée dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toutes réunions du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins quatorze (14) jours à l'avance de la date prévue, sauf en cas d'urgence, auquel cas les motifs et la nature de l'urgence doivent être donnés dans l'avis. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, câble, télégramme, telex ou facsimile, ou par tous autres moyens de communications. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance. En cas d'absence d'un des gérants, le conseil doit être ajourné et le conseil aura lieu à la même heure et même lieu cinq (5) jours ouvrables après la date initiale. Si un gérant ne peut encore assister au conseil de gérance, le conseil peut dans ce cas adopter la décision. Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des gérants présents ou représentés au conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, unanimement, prendre les résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Nonobstant les dispositions de ces statuts, ni les gérants, ni un fondé de pouvoir, employé ou mandataire ne pourra au nom de la Société ou de l'une de ses filiales, agir, prendre des décisions, dépenser toute somme ou prendre tout engagement qui constituerait une Décision Majeure sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'associé unique ou, le cas échéant, l'accord unanime des associés.

Le terme «Décision Majeure» signifie dans ce contexte toute décision proposée par les gérants afin que la Société exécute ou décide:

(a) La présentation ou le consentement au dépôt d'un aveu de faillite ou d'une demande de liquidation, ou tout autre arrangement, demande d'administration ou de désignation d'un curateur ou d'un administrateur judiciaire;

(b) Tout changement dans le capital social de la Société ou la création, l'attribution ou l'émission de parts sociales ou tout autres valeurs mobilières ou la cession d'options ou de droit de souscrire pour ou de convertir tout instruments en parts sociales ou en valeurs mobilières;

(c) Toute diminution du capital social ou modification des droits attachés aux parts sociales;

(d) La conduite d'autres objets que ceux spécifiés à l'article 2 des présents statuts.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront mis à la disposition des gérants dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le conseil et seront signées par chaque gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut prendre part aux décisions quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sauf en cas de majorité plus importante requise dans les présents statuts et notamment à l'article 14 de ces statuts, les décisions collectives ne sont valables que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié de l'entière du capital social de la Société. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'approbation unanime des associés de la Société. Toute autre modification des statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année comptable - Comptes annuels - Distribution des profits

**Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par STILMOND HOLDINGS LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est estimé à environ mille deux cents cinquante euros (EUR 1.250,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

I. Le siège social de la société sera établi à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

II. Monsieur Otis Spencer, résidant à ul. Kosiarzy 37 M 44, Warsaw 02-953, Pologne, est désigné Gérant HEPP de la Société pour une période indéfinie;

III. Monsieur Mieczyslaw Godzisz, résidant à Kepinska Street 69, Brwinów 05-840, Pologne, est désigné Gérant Hines de la Société pour une période indéfinie.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2005, vol. 434, fol. 32, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(004089.3/242/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

### **OVERSEAS MEDIA T.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.483.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(000048.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**KIWI SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 73.854.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature / Signature

La gérance / -

(000167.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**KIWI SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 73.854.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature / Signature

La gérance / -

(000165.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**KIWI SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 73.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature / Signature

La gérance / -

(000163.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---

**KIWI SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 73.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature / Signature

La gérance / -

(000159.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

---